



Gouvernement du Québec  
Ministère des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières  
Direction des compagnies

LETTRES PATENTES  
(Loi sur les compagnies, 3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous la dénomination sociale suivante:

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU  
LAC DU POISSON BLANC, INC.

Données et scellées à Québec,

le 80/09/09

Le Ministre

Signé par délégation:

Je certifie que ce document a été

enregistré le 27/09/12

au libro C-1075, folio 111

Le Ministre

Signé par délégation:



**1 - REQUÉRANTS**

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
Edouard Beauchamp	journalier	1544, boul. Maloney est. Gatineau, Qué. J8P 1J3
Gaston Ménard	photographe	16, rue Choletts, Hull, J8Y 1J6
Jean-Claude Légaré	fonctionnaire	40, rue Dupuis, Hull J9A 1E5
Johanne Légaré	fonctionnaire	125, ave. Laurier, Hull J8X 3W3
Georges Lafèche	retraité	4-193, rue Ste-Marie, Hull, Qué. J8Y 2B4
Rolande Lafèche	retraitée	" " " " " " " "
Louise Gignac	fonctionnaire	168, rue de Normandie, Aylmer, Qué. J9B 2R4

**2 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social de la corporation est situé à

Hull, province de Québec

**3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

- Rolande Lafèche,
- Jean-Claude Légaré,
- Gaston Ménard,
- Edouard Beauchamp,
- Georges Lafèche,

**4 - IMMEUBLES**

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 50,000.00

5 - OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Promouvoir la saine utilisation du lac du Poisson Blanc, de ses eaux, de ses berges et de son environnement, y compris les eaux, berges et environnement des autres lacs et cours d'eau qui s'y jettent ou qui en sortent, tout en veillant à la défense des intérêts, des droits et des privilèges des membres.